



Amis de Montcimet-Anost-Cussy
(association sans but lucratif, selon la loi du 1er juillet 1901)

BP 10059
71402 Autun CEDEX
TELEPHONE (VoIP) : +33 8 110 35731
<http://www.amac.fr>

Communiqué pour la presse.

Pour publication immédiate.

Anost, le 7 juillet 2009.

Le bourg d'Anost deviendra-t-il le village Fortin ?

L'association AMAC a demandé des éclaircissements à propos de l'extension de la *maison Fortin* sur le domaine public.

« Selon la réponse de Jean-Claude Nouallet, maire d'Anost, aucune convention n'a été signée » nous déclare Frank Wittendal, le président d'AMAC, et il rappelle que ceci est contraire à la loi.

Le président d'AMAC tient à être clair. Les étals des commerçants ne dépassent pas les limites d'un droit d'usage qui appartient à tous, car ils laissent la circulation libre sur les trottoirs, et sont retirés lorsque les magasins sont fermés. Il n'en va pas de même pour les installations *Fortin*. Certaines obstruent en permanence toute la largeur du trottoir qui fait face à la mairie, contraignant les passants à descendre sur la chaussée. D'autres s'étendent en aménagements fixes sur la place principale du bourg.

Pourquoi une telle permissivité de la part de la municipalité ? Il semblerait qu'elle accorde une importance vitale aux activités de la *maison Fortin* pour l'économie communale. « Cette vision est ridicule nous déclare Frank Wittendal, les activités de café-restaurant sont de bien peu de poids dans l'économie locale si on les compare à celles de la vingtaine d'entreprises qui procurent tout au long de l'année des emplois stables et permanents. » En dehors de l'activité agricole, le fond de l'activité économique à Anost ne repose pas sur le passage, très saisonnier, des touristes, mais sur les dépenses des résidents dont une partie a investi massivement pour leurs habitations dans la commune. Et ils ne comprennent pas pourquoi les espaces publics qui ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation, aux frais de la collectivité, sont accaparés de plus en plus par une personne privée. L'approche de la *fête de la vielle* permettra peut-être de mettre les choses au point, car il est vraisemblable qu'il faudra aménager une nouvelle sortie de secours pour l'évacuation du chapiteau installé sur la place, puisque l'extension fixe de la *maison Fortin* constitue désormais un obstacle. Qui paiera ?

-----FIN-----
335 mots, 2084 signes.

A propos d'AMAC (pour : « Amis de Montcimet-Anost-Cussy ») : association sans but lucratif constituée selon la loi du 1^{er} juillet 1901 et ayant pour but la protection, la préservation, et la défense des patrimoines et caractéristiques naturels et humains et des composantes du bien-être dans cette région.
Président : Frank Wittendal.

Contact : Relations presse

AMAC - BP 10059 - 71402 Autun CEDEX

Téléphone : +33 811 03 57 31 (prix d'une communication locale à partir d'une ligne fixe de France métropolitaine).

<http://www.amac.fr> - courriel/email : 0801@amac.fr